Pour les versements de votre parrainage, CHOISISSEZ VOTRE MODE DE RÈGLEMENT

À compléter et à renvoyer en entier

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : UNE FORMULE PRATIQUE ET PLUS SÛRE.

- Vous permettez à Aide et Action de réaliser des économies importantes sur les frais de gestion. Des sommes qui, multipliées par tous les donateurs, nous permettent d'agir plus et mieux en faveur des enfants.
- Vous garantissez la régularité de vos versements.
- Vous choisissez la périodicité qui vous convient le mieux : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle.
- Vous restez libre à tout moment d'interrompre vos prélèvements, sans formalité, par simple courrier avant le 20 du mois.

☐ Je choisis le prélèvement automatique

• Je complète l'autorisation de prélèvement ci-dessous et je vous donne mon accord pour effectuer ces prélèvements selon la périodicité (cochez la case correspondant à votre choix).

☐ mensuelle ..... € (20 € mini.) ☐ semestrielle ..... € (120 € mini.)
☐ trimestrielle ..... € (60 € mini.) ☐ annuelle ..... € (240 € mini.)

• Je joins un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) ou Postal (R.I.P.).

• Dans l'attente de la mise en place de mon prélèvement automatique, je joins un chèque d'un montant correspondant à un mois de parrainage à l'ordre de Aide et Action. Je demande à ce que mon prélèvement automatique commence le :

5 du mois de (merci de préciser) : .....

☐ Je préfère le règlement par chèque bancaire ou postal

• Je précise la périodicité de mes règlements (cochez la case correspondant à votre choix).

☐ mensuelle ..... € (20 € mini.) ☐ semestrielle ..... € (120 € mini.)
☐ trimestrielle ..... € (60 € mini.) ☐ annuelle ..... € (240 € mini.)

J'ai pris note que j'aurai l'entière initiative de ces règlements par chèque. Je préciserai à chaque fois la référence de mon dossier de parrainage.

Fait à : ..... le : .....

SIGNATURE OBLIGATOIRE

En tant que parrain ou marraine, vous recevrez "Aide et Action", magazine trimestriel de l'association (abonnement 4€/an, non déductible des impôts). Si vous ne souhaitez pas le recevoir, cochez ici : ☐

Pour permettre à Aide et Action d'agir mieux et plus pour les enfants, choisissez le prélèvement automatique

DÉDUCTION FISCALE
Aide et Action est une association humanitaire à but non lucratif. À ce titre, vos dons sont déductibles de vos revenus imposables dans les limites fixées par la loi. Un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année.

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement correspondant au montant de mon engagement de parrainage(s). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai alors le différend directement avec l'association Aide et Action.

Numéro National d'Emetteur : **148504**

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE POSTALE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
CP : |_|_|_|_|_| Ville : .....

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE

Aide et Action

53, boulevard de Charonne - 75545 Paris cedex 11

COMPTE À DÉBITER

Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé R.I.B.
|_|_|_|_|_|	|_|_|_|_|_|	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	|_|_|

Date : / /

SIGNATURE OBLIGATOIRE

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....
.....
.....
.....

TRÈS IMPORTANT

Veuillez compléter cet imprimé et le retourner en y joignant OBLIGATOIREMENT un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) ou Postal (R.I.P.) à : Aide et Action : 53, boulevard de Charonne - 75545 Paris cedex 11